



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Réseau de Transport d'Electricité (RTE)

Etablissement de la servitude de passage en vue de la construction d'une ligne électrique sous-marine et souterraine à deux circuits à 225 000 volts, sur le territoire des communes de Notre-Dame-de-Monts, Le Perrier, Soullans et Saint-Jean-de-Monts

En exécution de l'arrêté préfectoral n°22-DCL-BENV-210 du 4 février 2022 pris en application du code de l'énergie, il sera procédé sur les communes de Notre-Dame-de-Monts, Le Perrier, Soullans et Saint-Jean-de-Monts à une enquête publique portant sur l'établissement des servitudes de passage en vue de la construction d'une ligne électrique sous-marine et souterraine à deux circuits à 225 000 volts, sur le territoire des communes de Notre-Dame-de-Monts, Le Perrier, Soullans et Saint-Jean-de-Monts.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 21 février 2022 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au lundi 28 février 2022 à 16h30 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 8 jours, dans les communes de Notre-Dame-de-Monts, Le Perrier, Soullans et Saint-Jean-de-Monts.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairies de Notre-Dame-de-Monts, Le Perrier, Soullans et Saint-Jean-de-Monts, aux jours et aux heures habituels d'ouverture des mairies au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts en retraite, est nommé commissaire enquêteur pour procéder à ladite enquête.

Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- lundi 21 février 2022 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 en mairie de Le Perrier ;
- mercredi 23 février 2022 de 15h00 à 18h00 en mairie de Soullans ;
- vendredi 25 février 2022 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Jean-de-Monts ;
- lundi 28 février 2022 de 13h30 à 16h30 (heure de clôture de l'enquête) en mairie de Notre-Dame-de-Monts.

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie de Saint-Jean-de-Monts, siège de l'enquête, 18 rue de la Plage, 85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS.